

NIMES, le 20/12/2022

FACTURE

Référence à rappeler : 20.800.215.016444.64 22074

Imputation : 800 301 T1E29 QA17

Objet : RACCORDEMENTS AEP "TERRES DES GALINES"

Travaux réalisés le 20/12/2022

Adresse des travaux : - SAS HECTARE RUE DE NÎMES LOTISSEMENT TERRES DES GALINES 30129 REDESSAN

FACTURE N° 20 S9012 22 - 2561 sur DEVIS N° 20-188918

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
RACCORDEMENTS AEP "TERRES DES GALINES"					
AEP-100 Etablissement du dossier administratif	U	1,000	154,09	154,09	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>154,09</u>	
RACCORDEMENTS DANS LE LOTISSEMENT					
B.2.2.4 - Blindage toutes natures (boisage, palplanches non battues, plaques) Blindage de parois de fouille (mise en place, déplacements et enlèvement) réalisé au moyen de boisage, de palplanches non battues ou de plaques de reprise d'efforts maintenus par des étrésillons. Ce type de blindage sera généralement utilisé pour les raccordements. Il sera compté la surface réelle en contact avec le sol, augmentée de 0,30m (trente centimètres) hors sol, pour les plinthes.	M2	40,000	39,45	1 578,00	20,00
B.2.1.2 - Terrassement en terrain ordinaire à toute profondeur Ouverture de tranchée ou fouille en terre à toute profondeur pour notamment la pose de canalisations, de cadres rectangulaire, la construction d'ouvrages en maçonnerie comprenant : - les démarches administratives préalables obligatoires auprès de tous les concessionnaires - la signalisation au droit du chantier avec clôture grillagée par panneaux amovibles de 2 m de haut fermant complètement les fouilles et tranchées afin d'empêcher toute intrusion non autorisée, ainsi que tous dispositif, panneaux, séparateurs en plastique (lestés), glissières en béton armé (GBA), directement nécessaires aux travaux et à la sécurité des ouvriers ou de toute personne passant à proximité. - la démolition de chaussée bitumée macadamisée ou pavée- l'extraction des déblais et leur chargement - le dressement des parois verticales aux dimensions nécessaires pour les ouvrages qu'elles sont appelées à recevoir - le nivellement du fond de fouille et jet sur berges, - toutes sujétions et pertes de temps pour longements et croisements de réseaux existants - le rétablissement soirs et week-end (sauf autorisation écrite du Maître d'oeuvre) des accès des riverains du chantier à leurs habitations et garages (par remblais ponctuels ou pose de plaques adaptées à leur utilisation (sécurité, bruit) au-dessus des fouilles). Les largeurs de tranchées seront calculées en tenant compte d'une surlargeur de 0,30 m de part et d'autre du diamètre extérieur du tuyau hors collerette (0,40 m pour conduites de DN supérieur à 600) et 0,50 m de part et d'autre pour les cadres rectangulaires selon les coupes types de tranchées. Les surlargeurs de tranchées conséquentes aux blindages de tranchées (quels qu'ils soient) et les prestations qui en découlent, seront prises en compte dans le prix de ces dits blindage.	M3	10,000	31,23	312,30	20,00
B.2.1.3 - Plus-value pour terrassement manuel Plus value au prix précédent pour extraction de déblais, exécutée manuellement, dans terrain de toute nature pour pose de canalisations ou d'ouvrages divers dans les mêmes conditions qu'à ce prix.	M3	4,000	50,03	200,12	20,00
B.4.3.5 - Té droit fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 150 Fourniture Té droit fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 150	u	4,000	106,68	426,72	20,00
B.4.4.5 - Té droit fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 150 Pose Té droit fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 150	u	4,000	311,78	1 247,12	20,00

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
B.5.1.3 - Pour un diamètre nominal de 100 mm Pour un diamètre nominal de 100 mm	u	3,000	68,31	204,93	20,00
B.5.1.5 - Pour un diamètre nominal de 150 mm Pour un diamètre nominal de 150 mm	u	1,000	111,97	111,97	20,00
MATÉRIEL HORS BORDEREAU					
Raccorde bride major Ø160	U	8,000	30,53	244,24	20,00
AEP-181 Heure en régie	H	8,000	54,45	435,60	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>4 761,00</u>	
RACCORDEMENT "RUE DE NÎMES"					
B.2.1.2 - Terrassement en terrain ordinaire à toute profondeur Ouverture de tranchée ou fouille en terre à toute profondeur pour notamment la pose de canalisations, de cadres rectangulaire, la construction d'ouvrages en maçonnerie comprenant : - les démarches administratives préalables obligatoires auprès de tous les concessionnaires - la signalisation au droit du chantier avec clôture grillagée par panneaux amovibles de 2 m de haut fermant complètement les fouilles et tranchées afin d'empêcher toute intrusion non autorisée, ainsi que tous dispositif, panneaux, séparateurs en plastique (lestés), glissières en béton armé (GBA), directement nécessaires aux travaux et à la sécurité des ouvriers ou de toute personne passant à proximité. - la démolition de chaussée bitumée macadamisée ou pavée- l'extraction des déblais et leur chargement - le dressement des parois verticales aux dimensions nécessaires pour les ouvrages qu'elles sont appelées à recevoir - le nivellement du fond de fouille et jet sur berges, - toutes sujétions et pertes de temps pour longements et croisements de réseaux existants - le rétablissement soirs et week-end (sauf autorisation écrite du Maître d'oeuvre) des accès des riverains du chantier à leurs habitations et garages (par remblais ponctuels ou pose de plaques adaptées à leur utilisation (sécurité, bruit) au-dessus des fouilles). Les largeurs de tranchées seront calculées en tenant compte d'une surlargeur de 0,30 m de part et d'autre du diamètre extérieur du tuyau hors collerette (0,40 m pour conduites de DN supérieur à 600) et 0,50 m de part et d'autre pour les cadres rectangulaires selon les coupes types de tranchées. Les surlargeurs de tranchées conséquentes aux blindages de tranchées (quels qu'ils soient) et les prestations qui en découlent, seront prises en compte dans le prix de ces dits blindage.	M3	8,000	31,23	249,84	20,00
B.2.1.3 - Plus-value pour terrassement manuel Plus value au prix précédent pour extraction de déblais, exécutée manuellement, dans terrain de toute nature pour pose de canalisations ou d'ouvrages divers dans les mêmes conditions qu'à ce prix.	M3	1,500	50,03	75,05	20,00
B.2.4.1 - Evacuation en installations de Stockage de Déchets Inertes ISDI (Classe 3) Evacuation en installations de Stockage de Déchets Inertes ISDI (Classe 3)	M3	6,500	11,30	73,45	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>398,34</u>	
RÉALISATION DU RACCORDEMENT					
B.4.4.3 - Té droit fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 100 Pose Té droit fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 100	u	1,000	280,96	280,96	20,00
B.4.3.3 - Té droit fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 100 Fourniture Té droit fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 100	u	1,000	65,59	65,59	20,00
B.4.5.5 - Cône de réduction fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 150 Fourniture Cône de réduction fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 150	u	1,000	122,45	122,45	20,00
B.4.6.5 - Cône de réduction fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 150 Pose Cône de réduction fonte ductile à emboitements ou à brides - DN 150	u	1,000	277,37	277,37	20,00
B.4.1.1 - Canalisation fonte ductile - Standard - Jusqu'au DN150 Fourniture jusqu'au DN150	ml	8,000	35,95	287,60	20,00
B.4.2.1 - Canalisation fonte ductile - Standard - Jusqu'au DN150 Pose jusqu'à DN150	ml	8,000	35,95	287,60	20,00
B.5.1.5 - Pour un diamètre nominal de 150 mm Pour un diamètre nominal de 150 mm	u	1,000	111,97	111,97	20,00

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
B.5.5.1 - Fourniture bouche à clé à hauteur réglable Fourniture à pied d'œuvre d'une bouche à clé 19 kg, à hauteur réglable course 180 mm, complète pour un robinet vanne, tube allonge à collerette et cloche y compris toutes sujétions. La mise en place étant assurée par une autre entreprise dans le cadre de travaux de voirie.	u	1,000	51,36	51,36	20,00
B.5.5.2 - Pose bouche à clé à hauteur réglable Pose d'une bouche à clé à hauteur 19 kg, réglable course 180 mm, complète pour un robinet vanne, tube allonge à collerette et cloche y compris toutes sujétions pour remise définitive, mais sans se servir du réglage interne.	u	1,000	55,47	55,47	20,00
AEP-181 Heure en régie	H	4,000	54,45	217,80	20,00
MATÉRIEL HORS BORDEREAU					
Raccord bride major Ø100	U	2,000	17,42	34,84	20,00
Raccord bride major	U	1,000	24,66	24,66	20,00
B.2.7.2 - Fourniture et mise en œuvre de Grain de riz 3/6 Fourniture et mise en œuvre de grains de riz de granulométrie 3/6 (notamment lors de la pose de canalisation PVC ou polypropylène) conformément au B.2.7	M3	3,000	27,74	83,22	20,00
B.2.8.1 - Fourniture et pose de grillage avertisseur 20 cm F & P de grillage avertisseur de 20 cm de largeur selon le prix B.2.8 quelle que soit la couleur.	ml	8,000	0,51	4,08	20,00
B.2.7.4 - Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 Fourniture et mise en œuvre conformément au B.2.7, de grave non traitée 0/20. Densité compacté : 2,10 minimum.	M3	5,000	26,40	132,00	20,00
RÉFECTION DE CHAUSSEE					
A.4.3.1 - Réfection chaussée en enrobés à froid Réfection provisoire de chaussée en enrobés à froid: Ce prix inclut : - la mise en forme de la chaussée avant réfection (réglage, compactage, nivellement), - tri, évacuation des déblais et transport obligatoire en décharge agréée, - compactage des formes à revêtir au cylindre vibrant - toutes fournitures, transport et mise en œuvre: couche d'accrochage, mise en forme d'enrobés à froid à raison de 150 Kg. au M2. Densité compacté de 2,2 au minimum.	M2	4,000	16,85	67,40	20,00
A.4.4.1 - Réfection chaussée en enrobés à chaud BBSG Réfection de chaussée en enrobés à chaud: Ce prix inclut : - la mise en forme de la chaussée avant réfection (réglage, compactage, nivellement), - tri, évacuation des déblais et transport obligatoire en décharge agréée, - imprégnation des bords de tranchée à l'émulsion de bitume, - compactage des formes à revêtir au cylindre vibrant, couche d'accrochage, - revêtement de chaussée comprenant la fourniture, le transport et la mise en place d'enrobés à chaud, granularité de 6/10 ou de 2/10, à raison de 150 kg/m2 environ. Densité compacté : 2,4 minimum.	M2	6,000	22,91	137,46	20,00
Total H.T.				2 241,83	
Montant H.T.				7 555,26	

Désignation TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits	7 555,26	20,00	1 511,05	9 066,31

Montant TTC	9 066,31 €
Acompte versé	7 253,00 €
Reste à payer	1 813,31 €

Règlement à effectuer avant le 19/01/2023, sans escompte

Envoyer votre règlement + le coupon à détacher (adresse en haut à gauche). Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard/défaut de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues + le paiement d'intérêts tx égal à 3 x le tx de l'intérêt légal sur la base des sommes non réglées avec 1 minimum de perception 12€ et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'1 indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€

P / Sté des Eaux de la Métropole Nîmoise